RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00705
Numéro SIREN : 511 206 708
Nom ou dénomination : ABAS

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2018 sous le numéro de dépôt 1831

SANS VALEUR LÉGALE

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes
Le 22 MARS 2018
15A1831

ABAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 503.380 Euros
Siège social : Parc d'activités du Moulin Neuf
56130 PÉAULE
511 206 708 RCS VANNES

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 1er DECEMBRE 2017

Les soussignés :

- La Société SAS MEHAT
 Représentée par Monsieur Olivier BAGLIONE, Président

 Titulaire de cinquante mille trois cent trente-huit actions 50 338 actions

Agissant en qualité de seul associée de la Société ABAS, susnommée

A pris les décisions suivantes portant sur :

- La nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Olivier BAGLIONE, démissionnaire
- La démission de Monsieur Frédéric BAGLIONE de ses fonctions de Directeur Général
- Les pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION -

L'Associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Olivier BAGLIONE de ses fonctions de Président de la Société avec effet ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, sans limitation de durée :

- La Société BAGLIONE
 Société par Actions Simplifiée au capital de 160.000 Euros
 Ayant son siège social 20 Boulevard de Laval – 35500 VITRE
 Et immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 679.200.170

La Société BAGLIONE, par l'intermédiaire de son représentant, déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour les exercer.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par les statuts de la Société à l'Associée unique.

Il percevra une rémunération pour ses fonctions de Président qui sera fixée dans les conditions de la convention de mandat à intervenir par acte séparé ce jour entre la Société SAS BAGLIONE et ses filiales.

DEUXIEME DECISION -

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Frédéric BAGLIONE de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

TROISIEME DECISION -

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Le présent acte sous seing privé, en date du 1er décembre 2017, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Acte établi à VITRE (Ille et Vilaine)
Le 1er décembre 2017

La Société SAS MEHAT Représentée par Monsieur Olivier BAGLIONE - Président	